



Accueil / Environnement

Rétropédalage

Electricité: une centrale à charbon pourrait redémarrer en France l'hiver prochain

Malgré sa fermeture annoncée pour fin mars, l'une des dernières centrales à charbon de France, celle de Saint-Avold (Moselle), pourrait reprendre son activité. Une conséquence de l'arrêt de plusieurs réacteurs nucléaires dans le pays et de la guerre en Ukraine.

Présidentielle

Politique

International

CheckNews

Culture

Idées et Débats

Société

Environnement

Economie

Lifestyle

Portraits

Sports

Sciences



Menu ☰



Se connecter

S'abonner à Libération



A la centrale à charbon de Saint-Avold (Moselle), le 14 février. (mathieu cugnot/Divergence)

par [LIBERATION](#) et [AFP](#)

publié le 29 mars 2022 à 11h46

Mauvaise nouvelle pour le climat. L'une des deux dernières centrales à charbon de France, située à Saint-Avold (Moselle) et dont la fermeture est prévue ce jeudi, pourrait reprendre du service à l'hiver prochain. Le ministère de la Transition écologique justifie ce rétropédalage à cause [des conséquences de la guerre en Ukraine](#) et des déboires rencontrés par le parc nucléaire d'EDF.

«Sécuriser l'approvisionnement électrique»

En effet, [la production d'électricité est drastiquement diminuée](#) par la mise en maintenance de plusieurs réacteurs nucléaires français pour des soupçons de problèmes de corrosion, déjà confirmés sur au moins cinq d'entre eux. Mi-janvier, EDF visait encore une production de 330 à 360 térawattheures (TWh) pour 2022. Elle a finalement été ramenée à 295-315 TWh. Du jamais-vu depuis trente ans. Pour remédier au manque d'électricité à venir et en plein désengagement du gaz russe, la France se dit ainsi obligée de revenir au charbon.

«Si la centrale de Saint-Avold n'a pas vocation à fonctionner dans les prochains mois», des travaux menés par le ministère avec le gestionnaire du réseau RTE «pourraient conclure à l'opportunité d'autoriser le redémarrage ponctuel de cette centrale en

assouplissant à nouveau temporairement la contrainte sur son nombre d'heures de fonctionnement, indique le gouvernement. Trop polluantes et surtout grandes productrices de CO2, les centrales à charbon sont normalement limitées à 700 heures annuelles de fonctionnement en France, une règle entrée en vigueur en 2022 dans le cadre de la [loi énergie climat](#), elle-même votée en 2019. Dans ce contexte d'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire pour l'hiver 2021-2022, cette contrainte a été assouplie pour sécuriser le passage de l'hiver, à 1 000 heures pour la période de janvier-février, puis 600 heures sur le reste de l'année 2022.



Pour permettre le redémarrage de Saint-Avold, le gouvernement assouplirait «à nouveau temporairement la contrainte sur le nombre d'heures de fonctionnement de cette centrale», comme pour la seule autre centrale au charbon encore ouverte, celle de [Cordemais](#), en Loire-Atlantique. Ceci «afin de sécuriser l'approvisionnement électrique lors de l'automne et de l'hiver prochains», toujours selon le ministère de la Transition écologique, qui «demande à [GazelEnergie](#) [l'entreprise propriétaire de la centrale de Saint-Avold, nldr] et à EDF de se préparer à cette éventualité».

«Compensation intégrale des émissions»

«C'est clair que la centrale va s'arrêter. Est-ce qu'elle redémarrera cet hiver ? C'est une décision du gouvernement. Si on doit contribuer à la sécurité du système électrique, évidemment on va se mobiliser», a déclaré lundi Jean-Michel Mazalerat, président de GazelEnergie. «Nous sommes d'accord pour redémarrer l'hiver prochain mais nous attendons une décision ferme de l'Etat, nous avons besoin d'un décret», a ensuite précisé Camille Jaffrelo, la directrice de la communication du groupe.

En recourant au charbon, le secteur énergétique bat un record d'émission de CO2

Environnement 8 mars 2022

Pour tenter de faire avaler la pilule, le gouvernement prévoit deux conditions à la production temporaire de ce site l'hiver prochain : «Une absence d'approvisionnement en charbon russe et une compensation intégrale des émissions de gaz à effet de serre dues au fonctionnement de la centrale, afin de neutraliser l'impact climatique correspondant», a précisé le ministère. Avec ou sans prolongation de Saint-Avold, «la production d'électricité à partir de charbon restera extrêmement marginale en France – moins de 1 %», souligne le ministère. Le fonctionnement éventuel de la centrale l'hiver prochain, «lié à un contexte exceptionnel, ne remettrait pas en cause la trajectoire globale de sortie du charbon de la France», est-il encore promis.

[Le président Emmanuel Macron](#) avait promis de fermer d'ici à 2022 les dernières centrales à charbon – facilement mobilisables pour produire de l'électricité en cas de besoin, mais aussi très émettrices de CO2 et ultra-nocives pour le climat. De son côté, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a demandé un audit indépendant à EDF pour identifier les leviers permettant d'optimiser la disponibilité du parc nucléaire. Et ainsi recouvrer des marges sur le système électrique. Les conclusions sont attendues pour la fin du mois de mai.



Réchauffement climatique

Dans la même rubrique



Même les «petits» projets peuvent avoir un impact sur l'environnement, reconnaît le gouvernement

29 mars 2022

Electricité: une centrale à charbon pourrait redémarrer en France l'hiver prochain

Environnement 29 mars 2022

Pour réduire sa dépendance à la Russie, la France envisage de se doter d'un terminal de gaz liquéfié au Havre

Environnement 27 mars 2022

Méga-bassines dans les Deux-Sèvres: des milliers de manifestants contre «l'accaparement de l'eau par l'agro-industrie»

Agriculture 26 mars 2022

Le portrait du jour



Robert Ménard, la culpé est pleine

29 mars 2022 [abonnés](#)



© Libé 2022

Rubriques



Politique



International

CheckNews

Culture

Idées et Débats

Société

Environnement

Economie

Lifestyle

Portraits

Sports

Sciences

Plus

Forums

Archives

Services

S'abonner

Les Unes

La boutique

Contactez-nous

Donnez-nous votre avis

Foire aux questions

Proposer une tribune

Résultats présidentielle 2022

Conditions générales

Mentions légales

Charte éthique

CGVU

Protection des données personnelles

Gestion des cookies

Licence

Où lire Libé?

Lire le journal

Les newsletters

Présentation de l'application

Application sur Android



Application sur iPhone / iPad

